

Assistants familiaux

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrones

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Maîtriser l'application des règles de gestion et de rémunération

Public Visé

Agents territoriaux chargés de la gestion administrative des assistants familiaux employés par les départements • Agents affectés dans les services de l'aide sociale à l'enfance

Pré Requis

Avoir en charge la gestion administrative d'assistants familiaux, niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Maîtriser l'application des règles de gestion et de rémunération

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'applications pratiques
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, expert du statut de la fonction publique et des contractuels

Parcours pédagogique

• Introduction

- Statut juridique des assistants familiaux employés par les départements et identification des textes applicables
- Présentation de la réforme issue de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 ("loi Taquet")
- Droits et obligations et exercice du pouvoir disciplinaire

• Agrément et formation obligatoire (principes)

• Conditions de recrutement

- Conditions générales d'accès aux emplois public
- Contrat de travail et contrat d'accueil

• Rémunération

- Salaire : distinction entre l'accueil continu et de l'accueil intermittent
- Compléments du salaire : majoration pour sujétions exceptionnelles, indemnisation de l'accueil non réalisé, indemnité de disponibilité
- Indemnités et fournitures destinées à l'entretien de l'enfant : définition des frais couverts, montant
- Cotisations sociales : définition, assiette
- Régime fiscal : système spécifique d'imposition

• Congés

- Congés payés, week-ends, jours fériés
- Congés pour raisons familiales ou personnelles
- Absences pour formation

• Protection sociale

- Régime de sécurité sociale
- Obligation de l'employeur en cas de maladie : indemnités complémentaires aux IJ
- Conditions de reprise à l'issue d'un congé pour raison de santé

• Cessation de fonctions

- Licenciement (cause réelle et sérieuse, absence d'enfants à confier,...)
- Démission
- Non renouvellement du contrat de travail (en cas de CDD)

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
 - **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Assiduité et Fin de formation.

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) : 1 280.00

Inter Adhérent (Par personne) : 1 180.00



Contactez-nous !

Julien LAUDAT
Responsable formation

Tél. : 0153391424
Mail : julien.laudat@adiaj.org